ANNEE 2013

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XII^e LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

COMPTE RENDU IN-EXTENSO

SEANCE DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2013

Sommaire

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2013-2014

Pages

1. Membre du Gouvernement présent..... 02
2. Ouverture de la séance..... 02
3. Fin de la Séance..... 42

Secrétaires élus

- Monsieur Mbaye NIANG
- Madame Mously DIAKHATE

Présidence de

Monsieur Moustapha NIASSE,

Président

Séance plénière du vendredi 11 octobre 2013

(La séance est ouverte à 10h00)

- 1 -

MEMBRE DU GOUVERNEMENT PRESENT

Est au banc du Gouvernement :

Monsieur Abdou Latif COULIBALY, Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance et des Relations avec les Institutions.

- 2 -

OUVERTURE DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Je rappelle à l'attention du public que, conformément aux dispositions de l'article 54 du Règlement intérieur, toute personne qui manifeste bruyamment son approbation ou sa désapprobation est sur le champ expulsé par les agents chargés du maintien de l'ordre. Il est aussi interdit de mettre en service les téléphones portables.

Mes chers Collègues, le privilège de l'âge me vaut l'honneur, pour un instant, d'occuper ce fauteuil assisté des deux plus jeunes secrétaires pour assurer la Présidence de l'Assemblée jusqu'à l'élection de son Président. Ainsi, nos collègues Aminata GUEYE et Fatou THIAM forment avec moi le Bureau d'âge.

Nos collègues :

Ndèye Lucie CISSE,
Idrissa DIALLO,

Sangoné SALL,
Mamadou DIOP,
Oumar SY et
Souleymane NDOYE

s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

Il n y a pas d'observations ?

Nos Collègues sont excusés.

Je rappelle que, conformément aux dispositions des articles 9 et 11 de notre Règlement intérieur, aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du Doyen d'âge et avant l'installation du Bureau définitive sauf s'il porte sur des questions de procédure relatives à l'élection en cours.

Madame le Secrétaire, veuillez, je vous prie, procéder à l'appel nominal des députés.

MADAME LE SECRETAIRE

M. Aimé	ASSINE
M. Mamadou	BADJI
M. Abdoulaye	BALDE
M. Alpha	BALDE
Mme Aïyatou Taïbou	BALDE
M. Samba C. Diaman	BATHILY
M. Boubacar Villiemmbo	BIAYE
M. Thierno	BOCOUM
M. Inthy	BOIRO
M. El hadji Amath	CISSE
Mme Katy	CISSE
M. Mamadou	CISSE
Mme Ndèye Lucie	CISSE
M. Bakary	DANFA
M. Sadio	DANSOKHO

Mme Coumba Hamidou	DEME
M. Ahmadou	DIA
Mme Aïssata Daouda	DIA
M. Daouda	DIA
Mme Awa	DIAGNE
M. Modou	DIAGNE
Mme Mously	DIAKHATE
M. Moustapha	DIAKHATE
M. Omar	DIAKHATE
Mme Bintou	DIAKHO
Mme Aminata	DIALLO
M. Idrissa	DIALLO
M. Mamadou Lamine	DIALLO
M. Mamadou Sadio	DIALLO
Mme Mariama	DIALLO
M. Seydou	DIALLO
M. Babacar	DIAME
Mme Oulèye	DIAOU
M. Barthélémy Toye	DIAS
Mme Aramatoulaye	DIATTA
Mme Khary	DIAW
Mme Aïssatou SOW	DIAWARA
Mme Khadidiatou	DIEDHIOU
M. Mouhamed	DIEDHIOU
M. Mouhamad	DIENG
Mme Penda Seck	DIENG
Mme Saïnabou	DIENG
Mme Ndèye Maguette	DIEYE
M. Magatte	DIOKH
Mme Mbayame Guèye	DIONE
M. Cheikh Diop	DIONNE
Abdoulaye Makhtar	DIOP
M. Amadou Mame	DIOP
Mme Amy Cheikh	DIOP
Mme Awa	DIOP
M. Demba	DIOP
M. Mamadou	DIOP

Mme Yaye Ndao	DIOP
Mme Aïssatou	DIOUF
M. Alioune Badara	DIOUF
M. Cheikh Tidiane	DIOUF
M. El hadji Moustapha	DIOUF
M. Mar	DIOUF
Mme Ndèye Fatou	DIOUF
Mme Ndiolé	DIOUF
M. Fallou	FALL
Mme Garmy	FALL
Mme Madjiguène	FALL
M. Seydina	FALL
M. Mamadou	FAYE
M. Alioune Abatalib	GUEYE
Mme Aminata	GUEYE
Mme Awa	GUEYE
M. Djibo	KA
Mme Maïrame	KANE
Mme Diya	KANTE
M. Aliou	KEBE
M. Samba	KOITA
Mme Salimata	KORERA
Mme Mingue	LAM
M. Ibrahima	LO
M. Mame Balla	LO
M. Moustapha Cissé	LO
Mme Khady	MANE
Mme Mariama	MANE
Mme Oulimata	MANE
M. El hadji	MANGANE
M. El hadji Falilou	MBACKE
Mme Mame Khary	MBACKE
Mme Sokhna DIENG	MBACKE
Mme Aminata	MBAYE
M. Papa Diallo dit Zator	MBAYE
Mme Aïssatou	MBODJ
Mme Magatte	MBODJ

Mme Ndèye Awa	MBODJ
M. Papa Abdou Khadir	MBODJ
M. Abdou	MBOW
M. Abdou	NDIAYE
M. Cheikh	NDIAYE
M. Cheikh Tidiane	NDIAYE
M. Mamadou Moustapha	NDIAYE
Mme Ndèye Dieynaba	NDIAYE
M. Samba Demba	NDIAYE
Mme Sira	NDIAYE
Mme Nafy	NDIOGOU
M. Alassane	NDOYE
M. Souleymane	NDOYE
M. El hadji Ousmane Alioune	NGOM
M. Mouhamadou	NGOM
Mme Nafy	NGOM
Mme Awa	NIANG
M. Mbaye	NIANG
M. Mouhamed Khouraïchi	NIASS
M. Doudou Issa	NIASSE
M. Moustapha	NIASSE
Mme Aïssatou	SABARA
Mme Thiané	SAKHO
Mme Aïssatou Bambado	SALL
M. El hadji Mamadou	SALL
M. Ibrahima Baba	SALL
M. Sangoné	SALL
M. Ibrahima	SANE
Mme Khorédia	SANE
Mme Anta	SARR
M. Oumar	SARR N°1
M. Oumar	SARR N°2
Mme Thillo	SARR
Mme Woraye	SARR
M. Abdoulahat	SECK
M. Cheikh	SECK
Mme Marie Thérèse Aïda	SECK

M. Djimo	SOUARE
M. Adama	SOW
M. Aliou Demba	SOW
Mme Awa	SOW
Mme Yetta	SOW
M. Cheikhou Oumar	SY
M. El hadji Mansor	SY
M. Oumar	SY
Mme Adama	SYLLA
M. Modou Mberry	SYLLA
Mme Aïssata	TALL
Mme Magatte	TALL
M. Amadou Tidiane	TALLA
Mme Fatou	THIAM
Mme Haoua Dia	THIAM
M. Iba Der	THIAM
M. Mamadou Lamine	THIAM
M. Moussa Abdoul	THIAM
M. Samba Diouldé	THIAM
M. Serigne Khadim	THIOUNE
Mme Elène Marie Ndione	TINE
M. Papa Biram	TOURE
Mme Seynabou	WADE
M. Djibril	WAR

MONSIEUR LE PRESIDENT

Le Bureau constate la présence en séance de 132 députés. Le quorum est donc atteint. L'Assemblée est dans les conditions requises pour délibérer valablement ; en conséquence, je déclare ouverte la session ordinaire unique 2013-2014 de l'Assemblée nationale convoquée par Arrêté de Bureau n° 78 du 03 octobre 2013.

Mes chers Collègues,

J'ai reçu du Groupe parlementaire Benno Bokk Yaakaar une lettre portant désignation de son Président. Il s'agit de notre collègue

Moustapha DIAKHATE ; le Vice-président est notre collègue Papa Biram TOURE.

J'ai également reçu du Groupe parlementaire des Libéraux et Démocrates une lettre portant désignation de son Président. Il s'agit de notre collègue Modou DIAGNE ; le Vice-président est notre collègue Mouhamad DIENG.

Mes chers Collègues, j'ai reçu une demande de constitution de Groupe parlementaire déposée par notre collègue Oumar SARR N°2. Parmi les membres de ce groupe figure Madame le député Mariama DIALLO, qui a adressé une correspondance en date du 11 octobre 2013 pour confirmer son appartenance au Groupe parlementaire Benno Bokk Yaakaar. Le Règlement intérieur, en son article 20 alinéa 1er, dispose : « Aucun groupe ne peut comprendre moins de 10 membres ». En conséquence, la demande de constitution du Groupe est irrecevable puisque ne comptant que 9 membres. Nous allons maintenant procéder à l'élection du Bureau de l'Assemblée nationale dont la composition est fixée par l'article 13 de notre Règlement intérieur.

S'il vous plaît ! Il ne peut y avoir, je l'ai déjà dit... S'il vous plaît, cher Collègue !

UN DEPUTE

Nous avons déposé ce matin une demande de constitution de groupe... Donc, elle est là, elle est bien avec nous. Je veux préciser cela. Merci !

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vais vous rappeler ce que l'article dit : on ne peut déposer une candidature...

[Brouhaha].

[Applaudissements].

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Bureau de l'Assemblée nationale dont la composition est fixée par l'article 13 de notre Règlement intérieur. Je rappelle les dispositions de l'article 15, alinéa 1 nouveau de notre Règlement intérieur : « Le Président de l'Assemblée nationale et les autres membres du Bureau sont élus pour une durée

d'un an. Ils sont rééligibles. Les mandats du Président et des autres membres du Bureau de l'Assemblée nationale sont renouvelés à la première séance de la session ordinaire. » Je rappelle également les dispositions de l'article 14 alinéa 1 de notre Règlement intérieur : « Le Président de l'Assemblée nationale est élu au scrutin uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si cette majorité n'est pas atteinte au premier tour du scrutin, il est procédé à un second tour pour lequel l'élection est acquise à la majorité relative. » Le candidat proposé par le Groupe parlementaire Benno Bokk Yaakaar, au poste de Président, est Monsieur Moustapha NIASSE.

[Applaudissements nourris].

J'ai également reçu la candidature de notre collègue Cheikh DIOP DIONNE.

[Applaudissements].

Nous allons donc procéder à l'élection du Président de l'Assemblée nationale par vote au scrutin secret. Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote pour chaque élection. Chaque député déposera dans l'urne un bulletin imprimé s'il est pour, un bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir.

Le scrutin est ouvert. Madame le secrétaire veuillez, je vous prie, procéder à l'appel nominal des députés.

MADAME LE SECRETAIRE

M. Aimé	ASSINE
M. Mamadou	BADJI
M. Abdoulaye	BALDE
M. Alpha	BALDE
Mme Aïyatou Taïbou	BALDE
M. Samba C. Diaman	BATHILY
M. Boubacar Villiemmbo	BIAYE
M. Thierno	BOCOUM
M. Inthy	BOIRO
M. El hadji Amath	CISSE

Mme Katy	CISSE
M. Mamadou	CISSE
Mme Ndèye Lucie	CISSE
M. Bakary	DANFA
M. Sadio	DANSOKHO
Mme Coumba Hamidou	DEME
M. Ahmadou	DIA
Mme Aïssata Daouda	DIA
M. Daouda	DIA
Mme Awa	DIAGNE
M. Modou	DIAGNE
Mme Mously	DIAKHATE
M. Moustapha	DIAKHATE
M. Omar	DIAKHATE
Mme Bintou	DIAKHO
Mme Aminata	DIALLO
M. Idrissa	DIALLO
M. Mamadou Lamine	DIALLO
M. Mamadou Sadio	DIALLO
Mme Mariama	DIALLO
M. Seydou	DIALLO
M. Babacar	DIAME
Mme Oulèye	DIAOU
M. Barthélémy Toye	DIAS
Mme Aramatoulaye	DIATTA
Mme Khary	DIAW
Mme Aïssatou SOW	DIAWARA
Mme Khadidiatou	DIEDHIOU
M. Mouhamed	DIEDHIOU
M. Mouhamad	DIENG
Mme Penda Seck	DIENG
Mme Saïnabou	DIENG
Mme Ndèye Maguette	DIEYE
M. Magatte	DIOKH
Mme Mbayame Guèye	DIONE
M. Cheikh Diop	DIONNE
Abdoulaye Makhtar	DIOP

M. Amadou Mame	DIOP
Mme Amy Cheikh	DIOP
Mme Awa	DIOP
M. Demba	DIOP
M. Mamadou	DIOP
Mme Yaye Ndao	DIOP
Mme Aïssatou	DIOUF
M. Alioune Badara	DIOUF
M. Cheikh Tidiane	DIOUF
M. El hadji Moustapha	DIOUF
M. Mar	DIOUF
Mme Ndèye Fatou	DIOUF
Mme Ndiolé	DIOUF
M. Fallou	FALL
Mme Garmy	FALL
Mme Madjiguène	FALL
M. Seydina	FALL
M. Mamadou	FAYE
M. Alioune Abatalib	GUEYE
Mme Aminata	GUEYE
Mme Awa	GUEYE
M. Djibo	KA
Mme Maïrame	KANE
Mme Diya	KANTE
M. Aliou	KEBE
M. Samba	KOITA
Mme Salimata	KORERA
Mme Mingue	LAM
M. Ibrahima	LO
M. Mame Balla	LO
M. Moustapha Cissé	LO
Mme Khady	MANE
Mme Mariama	MANE
Mme Oulimata	MANE
M. El hadji	MANGANE
M. El hadji Falilou	MBACKE
Mme Mame Khary	MBACKE

Mme Sokhna DIENG	MBACKE
Mme Aminata	MBAYE
M. Papa Diallo dit Zator	MBAYE
Mme Aïssatou	MBODJ
Mme Magatte	MBODJ
Mme Ndèye Awa	MBODJ
M. Papa Abdou Khadir	MBODJ
M. Abdou	MBOW
M. Abdou	NDIAYE
M. Cheikh	NDIAYE
M. Cheikh Tidiane	NDIAYE
M. Mamadou Moustapha	NDIAYE
Mme Ndèye Dieynaba	NDIAYE
M. Samba Demba	NDIAYE
Mme Sira	NDIAYE
Mme Nafy	NDIOGOU
M. Alassane	NDOYE
M. Souleymane	NDOYE
M. El hadji Ousmane Alioune	NGOM
M. Mouhamadou	NGOM
Mme Nafy	NGOM
Mme Awa	NIANG
M. Mbaye	NIANG
M. Mouhamed Khouraïchi	NIASS
M. Doudou Issa	NIASSE
M. Moustapha	NIASSE
Mme Aïssatou	SABARA
Mme Thiané	SAKHO
Mme Aïssatou Bambado	SALL
M. El hadji Mamadou	SALL
M. Ibrahima Baba	SALL
M. Sangoné	SALL
M. Ibrahima	SANE
Mme Khorédia	SANE
Mme Anta	SARR
M. Oumar	SARR N°1
M. Oumar	SARR N°2

Mme Thillo	SARR
Mme Woraye	SARR
M. Abdoulahat	SECK
M. Cheikh	SECK
Mme Marie Thérèse Aïda	SECK
M. Djimo	SOUARE
M. Adama	SOW
M. Aliou Demba	SOW
Mme Awa	SOW
Mme Yetta	SOW
M. Cheikhou Oumar	SY
M. El hadji Mansor	SY
M. Oumar	SY
Mme Adama	SYLLA
M. Modou Mberry	SYLLA
Mme Aïssata	TALL
Mme Magatte	TALL
M. Amadou Tidiane	TALLA
Mme Fatou	THIAM
Mme Haoua Dia	THIAM
M. Iba Der	THIAM
M. Mamadou Lamine	THIAM
M. Moussa Abdoul	THIAM
M. Samba Diouldé	THIAM
M. Serigne Khadim	THIOUNE
Mme Elène Marie Ndione	TINE
M. Papa Biram	TOURE
Mme Seynabou	WADE
M. Djibril	WAR

MONSIEUR LE PRESIDENT

Personne ne demande plus à voter ? Le scrutin est donc clos. Mesdames les secrétaires veuillez, je vous prie, procéder au dépouillement !

Votants : 144

Majorité requise : 73

Abstention : 0

Bulletins nuls : 7

Ont obtenus : Monsieur Moustapha NIASSE : 120 voix ;

[Applaudissements nourris].

Monsieur Cheikh DIOP DIONNE : 17 voix.

[Applaudissements].

Monsieur Moustapha NIASSE, ayant obtenu 120 voix, est élu Président de l'Assemblée nationale.

[Applaudissements nourris].

Je rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 10 de notre Règlement intérieur, dès son élection, le Président de l'Assemblée nationale prend fonction et l'élection des autres membres du Bureau se déroule sous sa présidence.

Mes chers Collègues, avant de céder la place, je voudrais, au nom de tous, adresser nos très chaleureuses félicitations à notre collègue Moustapha NIASSE...

[Applaudissements].

... pour sa réélection à la présidence de l'Assemblée nationale, la confiance ainsi renouvelée...

[Applaudissements].

... et la reconnaissance du travail combien remarquable qu'il accomplit ; nous en voulons pour preuve que les nombreux projets qui sont en train d'être réalisés afin de moderniser l'Institution parlementaire et d'améliorer les conditions de travail des députés et du personnel. En vous souhaitant, Monsieur le Président, une parfaite réussite dans vos fonctions, je vous invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

[Applaudissements].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes chers Collègues,
Honorables Députés,
Monsieur le Ministre,

Nous venons de procéder à l'élection du Président de l'Assemblée nationale selon les règles prévues par la loi. Mes premiers mots évidemment vont être des mots de gratitude et de remerciements à l'endroit de tous les Députés, les 150, qui sont membres de notre Parlement. Et, singulièrement, pour cela qui ont bien voulu porter leur voix sur ma modeste personne.

Je vous adresse donc ces mots de remerciements du fond du cœur, car vous venez encore une fois de me renouveler votre confiance. L'Assemblée nationale du Sénégal, aujourd'hui encore une fois a rendez-vous avec l'histoire. L'histoire qui s'ouvre sur l'avenir, la foi en Dieu, la foi en l'effort humain, la foi dans le travail, mais surtout dans la paix, dans le partage et dans la sérénité. Après ce scrutin, nous nous retrouvons tous ensemble sur le même pied d'égalité de représentants de la nation : hommes, femmes, jeunes, moins jeunes. Oui, c'est ça la singularité, c'est ça l'exception sénégalaise. Nous sommes en train de mener ensemble des séries de rupture, rupture dans la pensée, rupture dans le comportement et dans les attitudes, rupture dans les espérances. Sans espérance, il n'y a pas d'action, sans action il n'y a pas de progrès alors espérons, agissons et allons vers le progrès.

Ces ruptures sont gérées déjà depuis 12 mois, ici, à l'Assemblée nationale, dans la limite évidemment de ce que l'espèce humaine peut réaliser dans le temps et dans l'espace.

La séparation des pouvoirs est un principe sacré dans les Constitutions des pays démocratiques : Pouvoir Exécutif, Pouvoir Législatif, Pouvoir Judiciaire, les Cours et Tribunaux. Séparation des pouvoirs dans l'action, séparation des pouvoirs dans les engagements, séparation des pouvoirs aussi dans cette espérance-là, mais qui monte, car tout ce qui monte converge. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas ne pas saluer la

Coopération et la collaboration qui existe entre le Gouvernement de la République, Monsieur le Ministre, sous la direction du Chef de l'Etat et de Madame le Premier Ministre et l'Assemblée nationale de notre pays. Coopération, collaboration, échange, complémentarité, prolongement divers, tout ce qui monte converge et nous sommes justement dans ce moment de convergence et tout ce qui converge monte.

Vous le savez depuis un an, nous avons engagé avec vous tous sans aucune exclusive : députés de la majorité parlementaire, député du Groupe libéral et démocratique, député Non-inscrits, nous-nous sommes engagés dans une diplomatie parlementaire, réfléchie, harmonisée et gérée ensemble.

Nous rentrons de Bruxelles où nous étions 8 députés et dans la délégation, il y avait les députés de la majorité, la représentation du Groupe Liberal et Démocratique, la représentation des Non-inscrits et même la représentation de ceux qui venaient de quitter le Groupe parlementaire Benno Bokk Yaakaar. Qu'est-ce qu'on peut demander de plus démocratique que ça, mes Collègues ? Qu'est-ce qu'on peut demander de plus démocratique que cela ?

Le Chef de l'Etat est rentré avant-hier de Strasbourg dans sa délégation, il y avait la majorité parlementaire, il y avait le Groupe Libéral et Démocratique, il y avait, les Non-inscrits, qu'est-ce que nous pouvons donner de plus que cela ? Et, ce n'est qu'un début. Ça va continuer.

Nous allons poursuivre les efforts, puisque vous m'avez fait l'honneur de me remettre sur ce fauteuil dans les conditions les plus démocratiques. Eh bien ! Nous allons continuer notre diplomatie parlementaire.

Il va vous être distribué, tout à l'heure, le lexique du Député -et le Président de la République a ajouté aussi du Ministre- dans lequel sont définis, précisés commentés et expliqués tous les concepts et toutes les notions en matière d'économie, de finances, et de fiscalité pour aider nos collègues députés dans les travaux des commissions et dans les réunions des séances plénières. Et, ce document était élaboré par l'Assemblée nationale du Sénégal, de septembre 2012 à septembre 2013, son contenu a été contrôlé par les instances internationales et les institutions de Bretton Woods, l'Union européenne, la BAD et la BADEA,

la CEDEAO pour que nous soyons sûrs que ce qu'il y a dans ce lexique-là est conforme à la science en matière d'économie, de finances et de fiscalité. L'ouvrage est sorti, il y a 15 jours et nous l'avons réalisé en collaboration avec le programme des Nations-Unies pour le développement.

Les projets en cours de réalisation, je vous les annonce. Certains d'entre nous y participent déjà dans leur gestion pour que vous sachiez que ce qui nous attend c'est beaucoup comme travail. S'il plaît à Dieu, le 16 décembre 2013, à l'occasion de la visite officielle au Sénégal de Monsieur Martin SCHULZ, Président du Parlement européen qui a reçu Monsieur le Président, Macky Sall, mardi et mercredi à Strasbourg, eh bien, là, dans cette salle, seront installées les cabines de traduction et d'interprétation simultanée des débats de l'Assemblée nationale dans les six langues, nos six langues plus le Français. La semaine prochaine déjà commenceront les travaux et les cabines seront de ce côté-là, les interprètes vont être formés à partir de maintenant, 14 interprètes sur 40 candidatures reçues après un appel public à la candidature pour éviter de recruter des amis, des cousins, des neveux et des nièces, etc. Sur les 40 demandes qui ont été reçues, 14 ont été présélectionnées, et ces interprètes vont être formés pendant neuf mois. Déjà, des interprètes seront là, le 16 décembre si Dieu le veut, pour que chaque député devant soit, sur son pupitre, puisse choisir la langue dans laquelle il veut écouter et comprendre ce qui se passe à l'Assemblée nationale, ainsi que sur le banc du Gouvernement et sur le pupitre du Président de l'Assemblée nationale.

350 millions ont été nécessaires, pour réaliser ce projet, dont 225 millions offerts après négociation par l'Union Européenne, et la différence qui est la contrepartie sénégalaise a été mobilisé grâce à une décision du Chef de l'Etat, parce que ce crédit-là, n'était pas inscrit sur le budget de l'Assemblée nationale, et, je tiens ici, en votre nom tous, à remercier et l'Union Européenne et Monsieur le Président de la République parce que sans eux, nous n'aurions pas pu espérer avoir, le 16 décembre, une traduction simultanée dans cette salle. Monsieur le Ministre, veuillez transmettre au Chef de l'Etat, mes remerciements et ceux, je le crois, de l'Assemblée nationale pour nous avoir aidés dans ce cadre-là.

[Applaudissements].

Les équipements de l'Assemblée nationale sont en train d'être modernisés, les deux ascenseurs ont été changés et ce n'est pas rien,

ceux qui étaient là, étaient obsolètes et vieux, tombant en panne 3 fois sur 4. Quatre cars de transports viennent d'être acquis et livrés avant-hier, au profit du personnel, pour remplacer les vieux cars branlants qui étaient là, et, ce n'est pas fini, vos sièges vont être tous changés, dans les semaines qui viennent et l'hémicycle sera modernisé. Ce n'est pas tout, c'est dans le cadre du travail que nous allons faire à partir de maintenant, et Monsieur le Président Moustapha Diakhaté aurait pu dire ce que je dis, parce qu'il suit avec moi tout ce qui se fait dans le cadre de ces dossiers-là, au titre du Bureau. Je dois ajouter aussi, pour féliciter les deux questeurs de l'Assemblée nationale : Monsieur le Questeur, Daouda Dia, et Madame la Questeur, Awa Niang, et avec vous, Madame la Secrétaire générale, ici, présente. Nous avons trouvés ici, 3.200.000.000 d'arriérées de la Législature passées, les documents sont avec le questeur. Nous avons, à ce jour, remboursé, en une année et deux mois, 1.780.000 000 000 sur le budget de l'Assemblée nationale, nous sommes en train d'éponger ces dettes, 3.200 000 000 de dettes que nous avons trouvés là : 600.000.000 pour les garagistes ; 500.000.000 et 300.000.000 pour les assurances ; ainsi de suite, ainsi de suite. Je dis, sur 3.200.000.000 de dettes que nous avons trouvées ici, au lieu de faire table rase, nous avons dit « non ! », parce que ce sont des pères et des mères de famille qui ont fourni les prestations, nous allons payer. Nous avons déjà payé 1.700.000.000 à la date d'aujourd'hui, et nous allons continuer.

Alors, en matière de bonne gouvernance financière, croyez-moi, le Président de l'Assemblée nationale ne s'occupe pas de gérer le budget de l'Assemblée nationale. Il est géré par les services techniques et par les deux Questeurs. Et s'ils ne géraient pas bien, ils ne rembourseraient pas cette partie des dettes de la Législature passée. Il fallait que je le dise pour que les choses soient claires, et de manière définitive.

Je dois également dire que la volonté des Députés de la XII^{e} Législature, elle est là, cette volonté. Nous la vivons ensemble, nous la pratiquons ensemble. Ensemble, priant Dieu, nous assumons nos responsabilités d'élus du Peuple. Et, cette volonté des Députés de la XII^{e} législature d'assurer et de conduire la rupture, je la salue en votre nom à tous. Evidemment, qui dit « rupture », dit « action humaine ». Aucun être humain ne peut, dans la fugacité du temps, réaliser des ouvrages comme les pyramides d'Egypte : Khéops, Khephren et Mykérinos.

Nous allons réaliser cette rupture. Nous l'avons déjà engagée. Alors, nous ne demandons à personne de nous donner le temps, parce que le

temps n'appartient qu'à Dieu, mais nous la réaliserons, nous avons commencé déjà de le faire.

Un mot pour la Jeunesse. Les jeunes Députés qui sont ici, il y a en quatorze (14), titulaires de maîtrise II, ou doctorant, qui ont exprimé le souhait de poursuivre leurs études tout en étant Députés, en cours du soir, depuis un an, l'Assemblée nationale les a pris en charge en leur accordant des bourses de la manière la plus régulière et ils sont actuellement en train de mener leurs études.

[Applaudissements].

J'ai dit et redit que s'il y en a d'autres, eh bien, ils seront aussi pris en charge, parce que les poids de la connaissance n'ont pas de prix.

Comment pourrais-je vous remercier, sans parler de la Femme sénégalaise, c'est vous qui offrez, à notre Assemblée nationale, cette énergie nouvelle au nom du principe de parité que nous essayons de promouvoir, exactement comme toute action humaine, ce principe est en cours, il va s'améliorer au fur à et à mesure.

Il n'y a pas d'Assemblée nationale, s'il n'y a pas pluralité des idées, s'il n'y a pas pluralité des pensées, s'il n'y a pas diversité pour que chacun ici dise ce qu'il pense et pratique ce qu'il croit. Mais, la règle de la majorité, c'est la base de la démocratie.

La majorité a parlé, et nous continuons notre chemin. Il y avait ici d'autres majorités avant, qui parlaient, et nous étions à l'opposition. Eh bien, la vie continue.

[Applaudissements].

La vie continue. Nous allons nous battre les uns en face des autres, les uns avec les autres, dans le respect mutuel, avec générosité, avec loyauté, avec franchise, avec soucis de vérité. Mais, le jour où cela disparaîtra et il n'y aura plus de démocratie au Sénégal. Donc, je dis que je m'adresse aussi bien à la majorité qu'à l'opposition, nous sommes des Sénégalais, si le Sénégal flambe demain, il flambera pour nous tous, si le Sénégal devient prospère demain, il le deviendra pour nous tous. Alors, ensemble serrons-nous la main et continuons de travailler dans le respect des idées des uns et des autres.

Pour les personnes du troisième âge et les couches défavorisées, vendredi dernier, cela fait exactement une semaine, à Taïba Ndiaye, a été lancé la campagne pour aider les familles défavorisées dans les 14 régions, les 45 départements et les 545 communautés décentralisées. Quelle preuve peut-on donner plus que celle-là de la volonté du Gouvernement et de l'Assemblée nationale pour venir au secours des Sénégalais faibles ?

[Applaudissements].

En conclusion, je vais dire ceci, nous avons l'obligation, nous Sénégalais de nous engager à reconstruire un pays, le Sénégal nouveau, celui de la convergence, le Sénégal de l'unité qui se construit progressivement par module et par étape, reconstruire le Sénégal sur les bases de notre histoire commune, de nos valeurs culturelles et des principes que nous partageons en tant que constructeur de l'avenir et en tant qu'édificateur d'un destin commun, c'est cela l'Assemblée nationale du Sénégal et c'est cela la rupture.

Je dis encore une fois dans les limites proposées par la loi et par le règlement, nous devons continuer de respecter les droits pleins de l'opposition, l'opposition doit aussi, quand il le faut, reconnaître la loi de la majorité, c'est cela la démocratie.

Mesdames, Messieurs, voilà en guise de mot de remerciement, ce que je voulais vous dire. Encore une fois, nous sommes une famille, une famille dont il ne faut exclure aucun élément, à gauche, à droite, au milieu, en haut et en bas, oui ! C'est la famille parlementaire.

Je dis un mot Mesdames, Messieurs les Députés sur le terrain qui est en face de nous, qui fait 4.602 m^2 et qui appartient à l'Etat sénégalais et qui l'a récupéré, nous allons commencer à travailler sur l'hôtel des députés, que l'on va appeler l'hôtel du Parlement. Nous avons déjà tenu plusieurs réunions sur la question, c'est à Madame Yetta SOW, Vice-présidente de l'Assemblée nationale que j'ai confié le comité de suivi - puis cela ne se fait pas par élection, avec des députés de la majorité, du Groupe parlementaire libéral et démocratique et des Non-inscrits - et ce comité va commencer son travail au début du mois de novembre. Nous sommes en train de travailler sur le montage financier. Chaque député

aura une chambre, il y aura un restaurant moderne, il y aura des salles de réunion et il y aura un amphithéâtre pour que cet espace puisse recevoir des cérémonies et des congrès, le dossier est assez avancé. Nous allons lancer les appels d'offres pour les études d'architecture, le terrain nous a été remis grâce, encore une fois, à l'obligeance du Chef de l'Etat puisque c'est un terrain qui appartient à l'Etat sénégalais et pas à l'Assemblée nationale ; il va être mis à la disposition de l'Assemblée nationale et devenir un élément du patrimoine bâti de notre Institution parlementaire.

C'est très important ! Place y sera certes pour le Conseil économique social et environnemental et demain, qui sait, s'il y a une autre chambre, moi je n'en sais rien, mais cet hôtel sera assez grand et nous allons trouver les financements nécessaires. Voilà un peu, mes amis, ce que je voulais vous annoncer en guise de remerciements.

Maintenant, nous allons poursuivre notre séance pour passer à l'élection des autres membres du Bureau. Et, je veux rappeler ceci, ce sont les dispositions de l'article de l'article 14 alinéa 2 de notre Règlement intérieur qui dit ceci : « Les Vices- présidents, les Secrétaires élus et les questeurs sont élus au scrutin de liste pour chaque fonction, chaque Groupe de l'Assemblée peut présenter une liste par fonction », chaque groupe en toute liberté. Tous ces scrutins sont secrets et ont lieu à la représentation proportionnelle, selon la méthode du quotient électoral qui est calculé sur la base du nombre des députés inscrits dans chaque Groupe avec répartition des restes selon la plus forte moyenne. Les postes de Vices-présidents et de questeurs sont attribués dans l'ordre fixé à l'article 13 en donnant la priorité au Groupe ayant obtenu le plus de voix.

Mes chers collègues nous allons procéder à l'élection des Vices-présidents, le Groupe parlementaire, le Président du Groupe parlementaire Benno Bokk Yakkar propose pour les fonctions de Vice-présidents les Collègues suivants :

1er Vice- président : Madame Awa GUEYE

2e Vice- président : Monsieur Moustapha Cissé LO

3e Vice- président : Monsieur Abdou MBOW

4e Vice- président : Madame Aminata MBAYE

5e Vice- président : Madame Yetta SOW

6e Vice- président : Monsieur El Hadji Mansor SY

7e Vice- président : Monsieur Aimé ASSINE

8e Vice- président : Madame Yaye Awa DIAGNE

[Applaudissements].

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote, chaque député déposera dans l'urne un bulletin imprimé s'il est pour, un bulletin bleu s'il est contre, un bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir. Nous allons ouvrir le scrutin. Madame le secrétaire veuillez je vous prie procéder à l'appel nominal des députés.

MADAME LE SECRETAIRE

M. Aimé	ASSINE
M. Mamadou	BADJI
M. Abdoulaye	BALDE
M. Alpha	BALDE
Mme Aïyatou Taïbou	BALDE
M. Samba C. Diaman	BATHILY
M. Boubacar Villiemmbo	BIAYE
M. Thierno	BOCOUM
M. Inthy	BOIRO
M. El hadji Amath	CISSE
Mme Katy	CISSE
M. Mamadou	CISSE
Mme Ndèye Lucie	CISSE
M. Bakary	DANFA
M. Sadio	DANSOKHO
Mme Coumba Hamidou	DEME
M. Ahmadou	DIA
Mme Aïssata Daouda	DIA
M. Daouda	DIA
Mme Awa	DIAGNE
M. Modou	DIAGNE

Mme Mously	DIAKHATE
M. Moustapha	DIAKHATE
M. Omar	DIAKHATE
Mme Bintou	DIAKHO
Mme Aminata	DIALLO
M. Idrissa	DIALLO
M. Mamadou Lamine	DIALLO
M. Mamadou Sadio	DIALLO
Mme Mariama	DIALLO
M. Seydou	DIALLO
M. Babacar	DIAME
Mme Oulèye	DIAOU
M. Barthélémy Toye	DIAS
Mme Aramatoulaye	DIATTA
Mme Khary	DIAW
Mme Aïssatou SOW	DIAWARA
Mme Khadidiatou	DIEDHIOU
M. Mouhamed	DIEDHIOU
M. Mouhamad	DIENG
Mme Penda Seck	DIENG
Mme Saïnabou	DIENG
Mme Ndèye Maguette	DIEYE
M. Magatte	DIOKH
Mme Mbayame Guèye	DIONE
M. Cheikh Diop	DIONNE
Abdoulaye Makhtar	DIOP
M. Amadou Mame	DIOP
Mme Amy Cheikh	DIOP
Mme Awa	DIOP
M. Demba	DIOP
M. Mamadou	DIOP
Mme Yaye Ndao	DIOP
Mme Aïssatou	DIOUF
M. Alioune Badara	DIOUF
M. Cheikh Tidiane	DIOUF
M. El hadji Moustapha	DIOUF
M. Mar	DIOUF

Mme Ndèye Fatou	DIOUF
Mme Ndiolé	DIOUF
M. Fallou	FALL
Mme Garmy	FALL
Mme Madjiguène	FALL
M. Seydina	FALL
M. Mamadou	FAYE
M. Alioune Abatalib	GUEYE
Mme Aminata	GUEYE
Mme Awa	GUEYE
M. Djibo	KA
Mme Maïrame	KANE
Mme Diya	KANTE
M. Aliou	KEBE
M. Samba	KOITA
Mme Salimata	KORERA
Mme Mingue	LAM
M. Ibrahima	LO
M. Mame Balla	LO
M. Moustapha Cissé	LO
Mme Khady	MANE
Mme Mariama	MANE
Mme Oulimata	MANE
M. El hadji	MANGANE
M. El hadji Falilou	MBACKE
Mme Mame Khary	MBACKE
Mme Sokhna DIENG	MBACKE
Mme Aminata	MBAYE
M. Papa Diallo dit Zator	MBAYE
Mme Aïssatou	MBODJ
Mme Magatte	MBODJ
Mme Ndèye Awa	MBODJ
M. Papa Abdou Khadir	MBODJ
M. Abdou	MBOW
M. Abdou	NDIAYE
M. Cheikh	NDIAYE
M. Cheikh Tidiane	NDIAYE

M. Mamadou Moustapha	NDIAYE
Mme Ndèye Dieynaba	NDIAYE
M. Samba Demba	NDIAYE
Mme Sira	NDIAYE
Mme Nafy	NDIOGOU
M. Alassane	NDOYE
M. Souleymane	NDOYE
M. El hadji Ousmane Alioune	NGOM
M. Mouhamadou	NGOM
Mme Nafy	NGOM
Mme Awa	NIANG
M. Mbaye	NIANG
M. Mouhamed Khouraïchi	NIASS
M. Doudou Issa	NIASSE
M. Moustapha	NIASSE
Mme Aïssatou	SABARA
Mme Thiané	SAKHO
Mme Aïssatou Bambado	SALL
M. El hadji Mamadou	SALL
M. Ibrahima Baba	SALL
M. Sangoné	SALL
M. Ibrahima	SANE
Mme Khorédia	SANE
Mme Anta	SARR
M. Oumar	SARR N°1
M. Oumar	SARR N°2
Mme Thillo	SARR
Mme Woraye	SARR
M. Abdoulahat	SECK
M. Cheikh	SECK
Mme Marie Thérèse Aïda	SECK
M. Djimo	SOUARE
M. Adama	SOW
M. Aliou Demba	SOW
Mme Awa	SOW
Mme Yetta	SOW
M. Cheikhou Oumar	SY

M. El hadji Mansor	SY
M. Oumar	SY
Mme Adama	SYLLA
M. Modou Mberry	SYLLA
Mme Aïssata	TALL
Mme Magatte	TALL
M. Amadou Tidiane	TALLA
Mme Fatou	THIAM
Mme Haoua Dia	THIAM
M. Iba Der	THIAM
M. Mamadou Lamine	THIAM
M. Moussa Abdoul	THIAM
M. Samba Diouldé	THIAM
M. Serigne Khadim	THIOUNE
Mme Elène Marie Ndione	TINE
M. Papa Biram	TOURE
Mme Seynabou	WADE
M. Djibril	WAR

MONSIEUR LE PRESIDENT

Personne ne demande plus à voter ?
Le scrutin est clos. Mesdames les secrétaires, je vous prie de procéder au dépouillement.

Voici les résultats du scrutin :

Votants : 142

Pour : 131

Contre : 7

Abstention : 0

Bulletin nul : 4

Nos collègues, ayant obtenus 131 voix, sont donc élus respectivement,

1er Vice- président : Madame Awa GUEYE

2e Vice- président : Monsieur Moustapha Cissé LO

3e Vice- président : Monsieur Abdou MBOW

4e Vice- président : Madame Aminata MBAYE

5e Vice- président : Madame Yetta SOW

6e Vice- président : Monsieur El Hadji Mansor SY

7e Vice- président : Monsieur Aimé ASSINE

8e Vice- président : Madame Yaye Awa DIAGNE

[Applaudissements].

Mes chers Collègues, nous allons procéder à l'élection des Secrétaires élus.

Le Président du Groupe parlementaire Benno Bokk Yaakaar propose pour les fonctions de Secrétaires élus, les collègues suivants :

- Monsieur Samba Diouldé THIAM
- Monsieur Mbaye NIANG
- Monsieur Samba Demba NDIAYE
- Madame Mously DIAKHATE
- Monsieur Barthélémy Toye DIAS
- Monsieur Papa Diallo dit Zator MBAYE

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote, chaque député dépose dans l'urne un bulletin imprimé s'il est pour, un bulletin bleu s'il est contre et un bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir. Le scrutin est ouvert. Madame le Secrétaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

MADAME LE SECRETAIRE

M. Aimé	ASSINE
M. Mamadou	BADJI
M. Abdoulaye	BALDE
M. Alpha	BALDE
Mme Aïyatou Taïbou	BALDE
M. Samba C. Diaman	BATHILY

M. Boubacar Villiemmbo	BIAYE
M. Thierno	BOCOUM
M. Inthy	BOIRO
M. El hadji Amath	CISSE
Mme Katy	CISSE
M. Mamadou	CISSE
Mme Ndèye Lucie	CISSE
M. Bakary	DANFA
M. Sadio	DANSOKHO
Mme Coumba Hamidou	DEME
M. Ahmadou	DIA
Mme Aïssata Daouda	DIA
M. Daouda	DIA
Mme Awa	DIAGNE
M. Modou	DIAGNE
Mme Mously	DIAKHATE
M. Moustapha	DIAKHATE
M. Omar	DIAKHATE
Mme Bintou	DIAKHO
Mme Aminata	DIALLO
M. Idrissa	DIALLO
M. Mamadou Lamine	DIALLO
M. Mamadou Sadio	DIALLO
Mme Mariama	DIALLO
M. Seydou	DIALLO
M. Babacar	DIAME
Mme Oulèye	DIAOU
M. Barthélémy Toye	DIAS
Mme Aramatoulaye	DIATTA
Mme Khary	DIAW
Mme Aïssatou SOW	DIAWARA
Mme Khadidiatou	DIEDHIOU
M. Mouhamed	DIEDHIOU
M. Mouhamad	DIENG
Mme Penda Seck	DIENG
Mme Saïnabou	DIENG
Mme Ndèye Maguette	DIEYE

M. Magatte	DIOKH
Mme Mbayame Guèye	DIONE
M. Cheikh Diop	DIONNE
Abdoulaye Makhtar	DIOP
M. Amadou Mame	DIOP
Mme Amy Cheikh	DIOP
Mme Awa	DIOP
M. Demba	DIOP
M. Mamadou	DIOP
Mme Yaye Ndao	DIOP
Mme Aïssatou	DIOUF
M. Alioune Badara	DIOUF
M. Cheikh Tidiane	DIOUF
M. El hadji Moustapha	DIOUF
M. Mar	DIOUF
Mme Ndèye Fatou	DIOUF
Mme Ndiolé	DIOUF
M. Fallou	FALL
Mme Garmy	FALL
Mme Madjiguène	FALL
M. Seydina	FALL
M. Mamadou	FAYE
M. Alioune Abatalib	GUEYE
Mme Aminata	GUEYE
Mme Awa	GUEYE
M. Djibo	KA
Mme Maïrame	KANE
Mme Diya	KANTE
M. Aliou	KEBE
M. Samba	KOITA
Mme Salimata	KORERA
Mme Mingue	LAM
M. Ibrahima	LO
M. Mame Balla	LO
M. Moustapha Cissé	LO
Mme Khady	MANE
Mme Mariama	MANE

Mme Oulimata	MANE
M. El hadji	MANGANE
M. El hadji Falilou	MBACKE
Mme Mame Khary	MBACKE
Mme Sokhna DIENG	MBACKE
Mme Aminata	MBAYE
M. Papa Diallo dit Zator	MBAYE
Mme Aïssatou	MBODJ
Mme Magatte	MBODJ
Mme Ndèye Awa	MBODJ
M. Papa Abdou Khadir	MBODJ
M. Abdou	MBOW
M. Abdou	NDIAYE
M. Cheikh	NDIAYE
M. Cheikh Tidiane	NDIAYE
M. Mamadou Moustapha	NDIAYE
Mme Ndèye Dieynaba	NDIAYE
M. Samba Demba	NDIAYE
Mme Sira	NDIAYE
Mme Nafy	NDIOGOU
M. Alassane	NDOYE
M. Souleymane	NDOYE
M. El hadji Ousmane Alioune	NGOM
M. Mouhamadou	NGOM
Mme Nafy	NGOM
Mme Awa	NIANG
M. Mbaye	NIANG
M. Mouhamed Khouraïchi	NIASS
M. Doudou Issa	NIASSE
M. Moustapha	NIASSE
Mme Aïssatou	SABARA
Mme Thiané	SAKHO
Mme Aïssatou Bambado	SALL
M. El hadji Mamadou	SALL
M. Ibrahima Baba	SALL
M. Sangoné	SALL
M. Ibrahima	SANE

Mme Khorédia	SANE
Mme Anta	SARR
M. Oumar	SARR N°1
M. Oumar	SARR N°2
Mme Thillo	SARR
Mme Woraye	SARR
M. Abdoulahat	SECK
M. Cheikh	SECK
Mme Marie Thérèse Aïda	SECK
M. Djimo	SOUARE
M. Adama	SOW
M. Aliou Demba	SOW
Mme Awa	SOW
Mme Yetta	SOW
M. Cheikhou Oumar	SY
M. El hadji Mansor	SY
M. Oumar	SY
Mme Adama	SYLLA
M. Modou Mberry	SYLLA
Mme Aïssata	TALL
Mme Magatte	TALL
M. Amadou Tidiane	TALLA
Mme Fatou	THIAM
Mme Haoua Dia	THIAM
M. Iba Der	THIAM
M. Mamadou Lamine	THIAM
M. Moussa Abdoul	THIAM
M. Samba Diouldé	THIAM
M. Serigne Khadim	THIOUNE
Mme Elène Marie Ndione	TINE
M. Papa Biram	TOURE
Mme Seynabou	WADE
M. Djibril	WAR

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes chers Collègues, personne ne demande plus à voter ? Le scrutin est donc clos. Mesdames les Secrétaires, veuillez, je vous prie, procéder au dépouillement.

Voici les résultats du scrutin :

Votants : 132
Pour : 119
Contre : 4
Bulletins nuls : 9.

Nos collègues ayant obtenu 119 voix sont élus secrétaires élus

- Monsieur Samba Diouldé THIAM
- Monsieur Mbaye NIANG
- Monsieur Samba Demba NDIAYE
- Madame Mously DIAKHATE
- Monsieur Barthélémy Toye DIAS
- Monsieur Papa Diallo dit Zator MBAYE

[Applaudissements].

Je veux remercier nos deux jeunes collègues Aminata GUEYE et Fatou THIAM et j'invite Monsieur Mbaye NIANG et Madame Mously DIAKHATE à venir prendre place au Bureau de séance.

Mes chers Collègues, nous allons procéder à l'élection des deux Questeurs. Le Président du Groupe parlementaire Benno Bokk Yakkar propose pour les fonctions de questeurs les collègues suivants :

- Premier questeur : Monsieur Daouda DIA
- Deuxième questeur : Madame Awa NIANG

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Chaque député déposera dans l'urne un bulletin imprimé s'il est pour, un bulletin bleu s'il est contre, un bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir. Le scrutin est ouvert.

Monsieur le Secrétaire veuillez, je vous prie, procéder à l'appel nominal des députés !

MONSIEUR LE SECRETAIRE

M. Aimé	ASSINE
M. Mamadou	BADJI
M. Abdoulaye	BALDE
M. Alpha	BALDE
Mme Aïyatou Taïbou	BALDE
M. Samba C. Diaman	BATHILY
M. Boubacar Villiemmbo	BIAYE
M. Thierno	BOCOUM
M. Inthy	BOIRO
M. El hadji Amath	CISSE
Mme Katy	CISSE
M. Mamadou	CISSE
Mme Ndèye Lucie	CISSE
M. Bakary	DANFA
M. Sadio	DANSOKHO
Mme Coumba Hamidou	DEME
M. Ahmadou	DIA
Mme Aïssata Daouda	DIA
M. Daouda	DIA
Mme Awa	DIAGNE
M. Modou	DIAGNE
Mme Mously	DIAKHATE
M. Moustapha	DIAKHATE
M. Omar	DIAKHATE
Mme Bintou	DIAKHO
Mme Aminata	DIALLO
M. Idrissa	DIALLO
M. Mamadou Lamine	DIALLO
M. Mamadou Sadio	DIALLO
Mme Mariama	DIALLO
M. Seydou	DIALLO
M. Babacar	DIAME

Mme Oulèye	DIAOU
M. Barthélémy Toye	DIAS
Mme Aramatoulaye	DIATTA
Mme Khary	DIAW
Mme Aïssatou SOW	DIAWARA
Mme Khadidiatou	DIEDHIOU
M. Mouhamed	DIEDHIOU
M. Mouhamad	DIENG
Mme Penda Seck	DIENG
Mme Saïnabou	DIENG
Mme Ndèye Maguette	DIEYE
M. Magatte	DIOKH
Mme Mbayame Guèye	DIONE
M. Cheikh Diop	DIONNE
Abdoulaye Makhtar	DIOP
M. Amadou Mame	DIOP
Mme Amy Cheikh	DIOP
Mme Awa	DIOP
M. Demba	DIOP
M. Mamadou	DIOP
Mme Yaye Ndao	DIOP
Mme Aïssatou	DIOUF
M. Alioune Badara	DIOUF
M. Cheikh Tidiane	DIOUF
M. El hadji Moustapha	DIOUF
M. Mar	DIOUF
Mme Ndèye Fatou	DIOUF
Mme Ndiolé	DIOUF
M. Fallou	FALL
Mme Garmy	FALL
Mme Madjiguène	FALL
M. Seydina	FALL
M. Mamadou	FAYE
M. Alioune Abatalib	GUEYE
Mme Aminata	GUEYE
Mme Awa	GUEYE
M. Djibo	KA

Mme Maïrame	KANE
Mme Diya	KANTE
M. Aliou	KEBE
M. Samba	KOITA
Mme Salimata	KORERA
Mme Mingue	LAM
M. Ibrahima	LO
M. Mame Balla	LO
M. Moustapha Cissé	LO
Mme Khady	MANE
Mme Mariama	MANE
Mme Oulimata	MANE
M. El hadji	MANGANE
M. El hadji Falilou	MBACKE
Mme Mame Khary	MBACKE
Mme Sokhna DIENG	MBACKE
Mme Aminata	MBAYE
M. Papa Diallo dit Zator	MBAYE
Mme Aïssatou	MBODJ
Mme Magatte	MBODJ
Mme Ndèye Awa	MBODJ
M. Papa Abdou Khadir	MBODJ
M. Abdou	MBOW
M. Abdou	NDIAYE
M. Cheikh	NDIAYE
M. Cheikh Tidiane	NDIAYE
M. Mamadou Moustapha	NDIAYE
Mme Ndèye Dieynaba	NDIAYE
M. Samba Demba	NDIAYE
Mme Sira	NDIAYE
Mme Nafy	NDIOGOU
M. Alassane	NDOYE
M. Souleymane	NDOYE
M. El hadji Ousmane Alioune	NGOM
M. Mouhamadou	NGOM
Mme Nafy	NGOM
Mme Awa	NIANG

M. Mbaye	NIANG
M. Mouhamed Khouraïchi	NIASS
M. Doudou Issa	NIASSE
M. Moustapha	NIASSE
Mme Aïssatou	SABARA
Mme Thiané	SAKHO
Mme Aïssatou Bambado	SALL
M. El hadji Mamadou	SALL
M. Ibrahima Baba	SALL
M. Sangoné	SALL
M. Ibrahima	SANE
Mme Khorédia	SANE
Mme Anta	SARR
M. Oumar	SARR N°1
M. Oumar	SARR N°2
Mme Thillo	SARR
Mme Woraye	SARR
M. Abdoulahat	SECK
M. Cheikh	SECK
Mme Marie Thérèse Aïda	SECK
M. Djimo	SOUARE
M. Adama	SOW
M. Aliou Demba	SOW
Mme Awa	SOW
Mme Yetta	SOW
M. Cheikhou Oumar	SY
M. El hadji Mansor	SY
M. Oumar	SY
Mme Adama	SYLLA
M. Modou Mberry	SYLLA
Mme Aïssata	TALL
Mme Magatte	TALL
M. Amadou Tidiane	TALLA
Mme Fatou	THIAM
Mme Haoua Dia	THIAM
M. Iba Der	THIAM
M. Mamadou Lamine	THIAM

M. Moussa Abdoul	THIAM
M. Samba Diouldé	THIAM
M. Serigne Khadim	THIOUNE
Mme Elène Marie Ndione	TINE
M. Papa Biram	TOURE
Mme Seynabou	WADE
M. Djibril	WAR

MONSIEUR LE PRESIDENT

Personne ne demande plus à voter ? Le scrutin est clos. Madame et Monsieur les Secrétaires, veuillez s'il vous plaît procéder au dépouillement.

Voici les résultats du scrutin :

Votants : 137

Pour : 126

Contre : 4

Abstention : 0

Bulletins nuls : 7

Nos Collègues ayant obtenus 126 voix sont élus respectivement :

Premier Questeur : Daouda DIA

Deuxième Questeur : Awa NIANG

[Applaudissements nourris].

Je félicite nos deux Collègues et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Mes chers Collègues, la session étant ouverte, j'ai reçu l'affaire suivante : projet de loi n°08/2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Acte est donné du dépôt de cette affaire.

Avant de donner la parole aux Collègues qui l'ont demandé au titre de l'article 11 du Règlement intérieur, je voudrais inviter les Députés à bien

vouloir prendre note que la journée nationale des Institutions pour 2013 aura lieu au Théâtre national Daniel Sorano, le 22 octobre 2013 à 09h30 sous la présidence du Chef de l'Etat. Donc, je voulais que vous preniez note de cette information pour que vous puissiez être présents à cette importante journée des Institutions. Le Ministre chargé des Relations avec les Institutions nous a envoyé les invitations et le protocole va les distribuer aux Députés à partir d'aujourd'hui.

En vertu de l'article 11 du Règlement intérieur, trois de nos Collègues ont demandé à prendre la parole. Il s'agit, dans l'ordre, de Madame Elène Marie Ndione TINE, de Madame Aïssatou MBODJ et de Monsieur El Hadj Moustapha DIOUF.

Je donne la parole maintenant à notre Collègue Elène Marie Ndione TINE.

La durée prévue par le Règlement intérieur est de cinq (5) minutes au maximum, et la machine sonnera à l'épuisement de ce timing.

MADAME ELENE MARIE NDIONE TINE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre chargé de la Bonne Gouvernance et des Relations avec les Institutions,

Chers Collègues,

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter pour votre réélection et féliciter tous nos Collègues qui viennent d'être élus dans le Bureau de l'Assemblée nationale. Mais, je voudrais, Monsieur le Président, dire ici que le Bureau que nous avons élu notamment en ce qui concerne les Vice-présidents et les Secrétaires élus ne respecte pas une loi que nous avons nous-mêmes votée. La loi sur la parité avec le décret d'application qui nous fait obligation d'avoir un Bureau paritaire, le décret d'application de la loi sur la parité, je dis bien. Et, nous avons vu que pour les Secrétaires élus, nous avons une seule femme sur 6. Nous avons également noté que pour les Vice-présidents, la parité n'est pas respectée.

Monsieur le Président, nous sommes plébiscités au plan international parce que le Sénégal quand même a enregistré des avancées dans ce domaine-là. Nous sommes encore vraiment mis sur un piédestal depuis que le Président de la République a nommé une femme à la Primature. Et hier, seulement, nous avons eu une femme comme Gouverneur.

Est-ce que l'Assemblée nationale a le droit de trainer les pieds, de ne pas avancer sur cette question alors que c'est nous-mêmes qui votons ces lois-là ? C'est une question que je me pose. Et, en tout cas, je voudrais, ici, du haut de cette tribune, dire que nous ne pouvons pas voter des lois et ne pas respecter les dispositions qui vont avec ces lois-là et c'est le cas pour la parité. Je voudrais, en tout cas, en ce qui me concerne dire haut et fort que nous n'avons pas le droit de reculer et que le monde nous regarde, le Sénégal aussi nous écoute et nous regarde.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

[Applaudissements].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je remercie notre honorable Collègue. Je rappelle que la liste des trois orateurs est close, donc il ne peut pas y avoir d'autres orateurs après le troisième. Ensuite, j'ai vérifié sur la liste du Bureau, il y a 4 Vice-présidents et 4 Vice- présidentes, je viens de voir çà, mais je le dis en tant que Président. Si vous regardez la liste des Vice-présidents, il y a 4 hommes et 4 femmes.

Je donne la parole maintenant à Madame Aïssatou MBODJI toujours au titre de l'article 11 du Règlement intérieur.

MADAME AISSATOU MBODJ

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre reconduction et féliciter tous nos Collègues qui sont avec vous au niveau du Bureau.

Monsieur le Président, ma Collègue l'a abordé - et je suis sûre qu'il y a d'autres qui voulaient parler comme nous - parce qu'apparemment l'Assemblée nationale qui vote les lois continue de récidiver dans la forfaiture et continue de violer les lois. Ma Collègue a parlé, tout à l'heure, des Vice-présidents, il s'agit, Monsieur le Président, du mode alternatif. C'est compris dans la loi, c'est compris dans le Code électoral sénégalais. C'est un mode alternatif. Le 3e Vice-président devait être une femme, ainsi que le 5e et le 7e Vice-président. C'est ce mode alternatif que nous décrions au niveau de l'élection des Vice-présidents. Au niveau de l'élection des Secrétaires élus, nous l'avions dénoncé, Monsieur le Président. Et, cette loi mérite d'être appliquée, cette loi mérite d'être considérée, cette loi mérite toutes les diplomaties. Hier, Monsieur le Président, j'ai regardé votre Collègue, Monsieur SCHULZ, du Parlement européen. Il va le dire ici, il va saluer la parité, comme Monsieur OBAMA l'a fait, comme Monsieur HOLLANDE l'a fait, comme Monsieur Jacob ZUMA l'a fait tout récemment. Et, Monsieur le Président, vous n'avez pas le droit de faire récidiver cette forfaiture. Monsieur le Président de la République, je l'interpelle du haut de cette tribune, n'a pas le droit. Je suis habilitée à l'interpeller. J'avais dit, au mois d'avril 2012, au moment de passer le service à Madame Mariama SARR, qu'il n'avait pas le droit de faire moins, parce que tout le temps qu'il est resté Premier Ministre, j'étais la seule femme Ministre de la Famille auprès de lui. Il m'avait soutenue. Je croyais qu'il y avait cru, mais apparemment, Monsieur le Président, des raisons politiques, des raisons électoralistes vous font dévier dans cette voie, parce que Monsieur le Président aussi, je vous mets dans ce piédestal d'hommes féministes qui défendent les principes d'autopromotion de la femme. Monsieur le Président, prenez en compte cette loi révolutionnaire, qui, un vendredi comme aujourd'hui, a fait entrer le Sénégal dans les pays à grande démocratie, au moment où on parle d'un petit pays avec une grande démocratie... **[Suite intervention en wolof].**

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, honorable Collègue.

Je donne la parole à notre collègue El Hadji Moustapha Diouf.

MONSIEUR EL HADJI MOUSTAPHA DIOUF

Monsieur le Président, je vous félicite pour votre brillante élection à la tête de cette Institution. Je félicite tout le Bureau chargé de conduire les travaux de cette Assemblée. Vous me permettrez de souhaiter la bienvenue 0 Monsieur le Ministre Abdou Latif Coulibaly, brillant journaliste intellectuel qui vient s'occuper des relations avec les institutions. Bienvenue, Monsieur le Ministre !

Monsieur le Président, je viens ici saluer fortement la candidature de notre collègue Cheikh Diop DIONE, qui a fait preuve d'un courage inébranlable, qui a été véritablement engagé dans ce combat qui consiste à libérer l'Assemblée nationale. Nous avons parlé de rupture, nous ne voulons plus d'une Assemblée aux ordres de qui que ce soit ; ce sont les Députés eux-mêmes qui doivent choisir leurs propres dirigeants. Nous ne voulons plus accepter que des listes viennent d'ailleurs pour s'imposer aux députés et en se dressant contre cette façon de faire, notre Collègue a fait preuve d'un courage que l'histoire retiendra, symbole de l'indépendance de notre Institution, assurément, cette candidature de notre collègue Cheikh Diop DIONE. C'est pourquoi j'ai voté, j'ai choisi de voter pour ce parlementaire brave, courageux, engagé et jaloux de son indépendance, quel bel exemple !

[Brouhaha].

Il n'y a plus de "Big Brother", plus de pensée unique à partir de maintenant, des voix discordantes dans une même majorité peuvent s'élever pour le plus grand bien, le plus grand bonheur de notre démocratie.

Sur la parité, Monsieur le Président, il faut qu'on soit clair. Je l'ai toujours combattu bien que je sois l'avocat des femmes parce que... **[Passage en Wolof]...** c'est de la pure fumisterie politique, on veut tromper les femmes, mais **... [Passage en Wolof]...** Il faudrait qu'on revienne au mérite et à la compétence et non au sexe, ça c'est même anticonstitutionnel. La preuve, il y a des difficultés pour l'appliquer, mais supprimons de grâce la parité ! Ayons le courage de supprimer la parité parce qu'elle n'arrange pas du tout ...

[Brouhaha].

Et pourtant, ceux ou celles qui sont en train de protester auraient dû refuser de voter la violation de la loi sur la parité, il faut être conséquent ; si on est pour la parité, chaque fois qu'on la viole, on doit se dresser, on doit combattre la violation au lieu de l'approuver, je veux qu'on soit conséquent, **... [Passage en Wolof]...**

Vive la femme sénégalaise ! En bas l'hypocrisie, en bas la fumisterie politique ! Je vous remercie.

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je remercie notre honorable collègue El Hadj Moustapha DIOUF.

Mes chers collègues, le Bureau de l'Assemblée nationale étant installé, je demande aux membres des Commissions permanentes de se réunir demain samedi 12 octobre 2013 à partir de 10h selon le calendrier qui leur a été déjà distribué ce matin en vue de renouveler leurs bureaux respectifs selon les procédures posées dans le Règlement intérieur.

Je rappelle que les Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ne peuvent faire partie des bureaux des Commissions permanentes et cela en respect des dispositions de l'article 35 de notre Règlement intérieur.

-3-

FIN DE LA SEANCE

Il n'y a pas d'observations ?
Il en est ainsi décidé.
La séance est levée.